



Urgent! mariage et visa long sejour

Par **chefiadelyon**, le **18/02/2010** à **11:23**

Bonjour,rnrnJe me présente, j'ai 27 ans, je suis de nationalité française, née en France et j'y vis depuis ma naissance, je travaille actuellement, je suis en CDI ...rnrnJe souhaite me marier avec mon compagnon, nous nous connaissons depuis longtemps, notre amour est vraiment sincère, le souci c'est qu'il est sans papiersrnrnSon parcours a été le suivant, il est d'origine tunisienne y a vécu son enfance, il a eu une opportunité de travail en Italie, il est parti pour son travail, avec un contrat de travail, un visa Schengen, il avait fait une carte de résidence d'une durée de 5 ans, il a vécu en Italie 2 ans, rnrnde puis deux ans il est maintenant en France, il n'a pas du tout aimé la vie en Italie, et est venu en France auprès de sa famille et aussi afin d'y trouver un travail...il s'est fait arrêter trois fois, il a eu une obligation de sortie de territoire rnrnAujourd'hui nous comptons nous marier, sachant que son passeport va bientôt expirer, est-ce possible de nous marier même si son passeport est périmé?rnrnPar la suite nous comptons aller à la préfecture afin de régulariser sa situation et faire tout ce qu'il faut pour faire une demande de titre de séjour, ils nous disent qu'il veut un visa long séjour, nous sommes tout à fait d'accord pour retourner chercher un visa en Tunisie, mais quelle sont les risques lors du passage de la police des frontières par exemple? comment rentrer? et si le visa est refusé, comment faire? quelles sont nos droits à ce jour?rnrnMerci d'avance pour tous vos conseils

Par **Mariem**, le **18/02/2010** à **16:19**

Bonjour il peut changer son passeport au consulat de Tunisie et pour rentrer en Tunisie après le mariage il n'y a aucun problème il paiera juste une amende de 200 euros et le délai de Visa se de 1 mois à 1 mois et demi bonne chance

Par **chefiadelyon**, le **18/02/2010 à 16:46**

Bonjour, rnnyant une obligation de quitter le territoire francais, il risque de se faire arreter à la police des frontiere pour etre mis dans un centre de retention et l'expluser...non?rnle visa peu il etre refuser suite a un oqtf?

Par **chefiadelyon**, le **18/02/2010 à 22:03**

alors meme si je ne peut prouver qu'il est rentrer en france legalement, le faite qu'il soit rentrer en italie avec un visa shengen est valable pour obtenir un visa D de la prefecture, comment faire si il y a un refus? comment defendre mes droits?rnmerci par avance.

Par **chefiadelyon**, le **24/02/2010 à 19:56**

bonjour, rnne voulais savoir si c'est possible d'annuler un oqtf avant de faire le mariage?rnMerci d'avance!

Par **Cleyo**, le **25/02/2010 à 15:28**

Bonjour, rnJe confirme qu'une entrée Schengen vaut entrée régulière sur le territoire français, même si cela défrise les préfectures. rnPour l'OQTF, non, pas possible de l'annuler si les délais de recours (1 mois) sont expirés. rnMais peu importe, car en se mariant, il va changer sa situation juridique. rnCela le met, en principe, à l'abri d'une exécution de l'OQTF. En principe seulement, mais, bon, il faut bien faire quelque chose. rnQu'il pense bien à avoir des preuves de sa vie commune avec son épouse (assurance habitation, facture EDF, eau, téléphone, aux deux noms. Il suffit de téléphoner pour faire changer le nom, pas besoin d'avoir un titre de séjour pour cela). rnCleyo

Par **chefiadelyon**, le **06/03/2010 à 15:02**

bonjour,rndonc si j'ai bien compris, le faite qu'il soit rentrer regulièrement en italie c'est bon, donc il n'ont pas le droit de s'y opposé? ou de demander un autre visa?Comment annuler un oqtf?rnEst ce possible d'avoir l'aide de personne bénévole svp?rnMerci d'avance.

Par **moumou366**, le **10/05/2010 à 22:11**

salut!rnje suis de passage par hasard et je viens de lire vos questions!je suis a peu pres dans le meme cas,je suis entré en france avec un titre de sejour italien et je me suis marié avec ma

femme française et je me suis précipité vers la préfecture seulement avec trois mois de vie commune, et là!!! après quatre mois d'étude de mon dossier, une oqtf et un refus de séjour, donc je dois partir vers l'Italie pour que l'oqtf tombe dans l'eau et mon dossier sera supprimé, et retour en France car il n'y a pas d'interdiction de territoire et mon titre de séjour est encore valable, et une deuxième demande de visas long séjour à la préfecture avec les preuves de vie commune.....

pour ton cas, ton mari doit aller au consulat de Tunisie et déposer une demande de renouvellement de passeport accompagnée d'une demande pour garder l'ancien (il doit le garder car il en aura besoin) vous allez après déposer votre demande de mariage, et quand vous aurez des preuves de vie commune qui excèdent six mois, vous aurez droit à déposer une demande de visas long séjour à la préfecture de votre domicile (à titre dérogatoire) il faut que tu consultes les articles L 211-2-1 du code d'entrée et de séjour des étrangers et surtout l'arrêté ministériel (circulaire du 19 mars 2007 applicable à l'article L211-2-1). Bonne chance pour vous deux. Moumou le tunisien il faut connaître ses droits en France si non on est bouffé!!!!

Par **chefiadelyon**, le **11/05/2010 à 16:35**

Bonjour, Mille merci Moumou366, sa rassure d'avoir des conseils de cas réelle et surtout à l'heure actuelle! N'hésite pas à me donner plus d'info si tu en as par rapport aux droits! A bientôt.

Par **midou_99**, le **30/08/2010 à 19:01**

slt chefiadelyon j'espère que tu sera de passage sur ce site et me dire t'es arrivé où avec le visa de ton mari ... j'espère un jour que quelqu'un qui a obtenu son visa passe nous dire comment ça était les procédures ...

Par **chefiadelyon**, le **31/08/2010 à 08:47**

Bonjour Midou, je suis en train de préparer mon mariage inshallah, je vais être auditionner à la mairie début septembre, pour me marier inshallah au mois d'octobre, donc je n'ai pas encore fait de demande de visa! J'ai pris le temps d'avoir notre logement avant notre mariage, et de ne pas précipiter les choses, afin de faire chaque chose correctement, et au mieux! j'aimerais avoir des conseils pour l'audition à la mairie, quelqu'un aurait t'il déjà passé des auditions, si oui quelles sont les questions qu'il nous poseront, y a t'il autre chose à prévoir? afin de ne pas être surpris ce jour là! car sa m'inquiète un peu cette audition! merci d'avance!

Par **Sandra**, le **14/09/2010 à 15:13**

Bonjour chefiadelyon, Je suis dans la même situation que toi sauf que le mien n'avait pas de visa pour entrer en Europe. Je ne sais pas si tu as passé ton entretien moi oui le 07/09 je

peux te donner toutes les questions que l'officier d'état civil peut te poser.
Pour pas te faire peur : ils vont surtout lui mettre la pression à lui. Toi tu passes en 2eme.
Les questions :
Date de naissance et lieu, lieu et date de la rencontre, connaissez vous sa famille, son métier. Avez vous commencé à préparer le mariage etc..
Par contre toi ils vont te poser les meme questions mais différemment..
EXEMPLE rna mon chéri : avez vous commencé à chercher une salle de mariage il a répondu ouirna moi : avez vous acheté votre robe de mariage..
ntu vois la nuance.
Ce sont des malins à la mairie mais faut faire front tete haute et ne pas avoir peur de confirmer que le fait qu'il soit en situation irrégulière ne te gene pas et que tu es pretes à te battre pour te marier.
Si tu as besoin d'infos ou si tu as des infos à me transmettre n'hésites pas.
Moi mon dossier est dans les mains de notre cher proc de nanterre...
Ah oui la question qui m'a fait marrer : mais vous ne trouvez pas que vous vous mariez trop vite (au bout d1 an et demi) je leur est dis non chez nous on se marie pour fonder une famille et j'ai envie d'avoir des enfants. Mais je n'avais qu'une envie de leur répondre : Eric Besson et Yasmina ont le meme parcours que nous (janvier 2009) et ils vont se marier le 16/09 ce n'est pas trop tot pour eux non plus???...immigration choisie?
bref je m'égare on se tient au jus.
Sandra

Par **mimi493**, le **14/09/2010 à 17:41**

Pour Besson, elle n'a pas besoin du mariage pour avoir le droit de vivre en France. C'est l'arrière petite fille de Wassila Bourguiba, famille riche, très haute bourgeoisie tunisienne qui n'a aucun problème pour avoir visa et autres.

Par **Sandra**, le **14/09/2010 à 18:28**

Merci Mimi de ta réponse, je lie aussi la presse mais ce fut ironique comme éventuelle réponse....

Par **shahid hamid** , le **02/11/2012 à 14:49**

i am live in france i have a resdant in france now i am marrige in my country how can i

Par **amajuris**, le **02/11/2012 à 15:42**

en français ce serait mieux !

Par **sagha92**, le **02/08/2014 à 18:45**

bonjour MR LE CONSUL DE FRANCE ,rnj'aimerais savoir quel sont les pièces a fournir pour

un couple mariée en France de conjoint français et l'autre étranger avec une carte de séjour italienne.
Et en combien de temps pouvons nous avoir le visas long séjour ??
Merci.
Veuillez agréer MR LE CONSUL DE FRANCE mes sincères salutations ,
Cordialement Mme sagha

Par **aurore**, le **03/08/2014 à 13:14**

bonjour,
j'ai vécu a peu près la même situation que toi, as tu eu la réponse à tes questions ???
si non, je te donnerais la marche à suivre, mais tu ne peux pas te marier avec un passeport perimé, il faut le faire renouveler avant l'expiration au consulat de tunisiern
le plus rapidement possible, après tu pourras te marier avec beaucoup de démarche et surtout une audition à la mairie, je t'expliquerais.
BON COURAGE
C EST TRES DUR
RANIA